

RAPPORT ANNUEL DE L'AIEA A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

(Exposé fait par le Directeur général de l'AIEA, M. Sterling Cole, pour présenter le rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale des Nations Unies.)

1. Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le quatrième rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux dispositions du Statut de l'Agence. Ce document se divise en deux parties : le rapport du Conseil des gouverneurs de l'Agence à la Conférence générale pour la période allant de juillet 1959 à juin 1960 (document A/4531), qui est la partie la plus importante, et un additif à ce rapport, qui est un supplément portant sur les faits nouveaux survenus depuis le 30 juin et donnant un résumé des décisions prises par la Conférence générale, à sa quatrième session ordinaire, en septembre dernier.

2. La Conférence générale s'est ouverte cette année le même jour que la présente Assemblée générale et elle est donc encore toute fraîche dans nos esprits. Je suis heureux de pouvoir dire qu'à mon sens ce fut la session la plus constructive et la plus encourageante que nous ayons eue depuis la création de l'Agence, il y a un peu plus de trois ans. Ce disant, je n'entends nullement minimiser les importants problèmes que l'Agence doit encore résoudre. A cet égard, je ne puis que citer une remarque faite à la Conférence générale, au cours de la discussion générale, par le délégué de l'Inde, l'éminent savant M. Bhabha, que beaucoup d'entre vous connaissent bien. Il a dit : "Je crois que nous sommes tous d'accord que si l'Agence n'avait pas été créée en 1957, la nécessité d'une organisation de ce genre serait encore plus évidente aujourd'hui qu'il y a quatre ans."

La déclaration de M. Bhabha est confirmée par le fait que l'évolution de la technologie met la production d'armes nucléaires à la portée d'un nombre sans cesse croissant de gouvernements.

3. Je pense qu'avant d'aborder l'examen du rapport de l'Agence, l'Assemblée générale aimerait avoir un aperçu de l'état actuel et des perspectives de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Dans l'ensemble, la situation n'a pas sensiblement changé dans le monde depuis que je vous ai présenté le précédent rapport. Cependant, l'emploi des radioisotopes et des rayonnements continue à se développer et à prendre de l'extension pour le plus grand intérêt de l'industrie, de la médecine et de l'agriculture. Les efforts déployés par l'Agence pour introduire cette technologie dans les régions

sous-développées commencent à porter leurs premiers fruits. En revanche, la principale application envisagée pour l'énergie atomique - la production rentable d'électricité, de force motrice et de chaleur - reste encore dans la plupart des pays un espoir dont la réalisation ne semble pas devoir être immédiate, bien que l'on soit généralement plus optimiste aujourd'hui que, disons, il y a deux ans. La conférence scientifique de l'Agence sur les génératrices nucléaires de petite ou moyenne puissance, qui a eu lieu en septembre dernier, a montré que l'on peut s'attendre à des progrès sensibles, sinon spectaculaires, sur le plan technique, plus particulièrement en ce qui concerne les réacteurs de grande puissance. Plusieurs grandes centrales nucléaires ont été mises en service au cours de l'année écoulée, ou sont sur le point de l'être. Je le répète, tout laisse prévoir que l'énergie d'origine nucléaire deviendra d'abord compétitive dans le cas des grandes centrales et dans des conditions particulières ; mais, dans les régions isolées, l'énergie d'origine nucléaire offre dès maintenant des perspectives intéressantes. Des pays ne figurant pas au nombre des puissances atomiques, comme le Brésil, l'Inde et le Japon, établissent des plans de construction de centrales nucléaires. Le premier navire nucléaire construit à des fins pacifiques, le brise-glace soviétique "Lénine", est déjà en service et le premier navire marchand nucléaire, le cargo américain "Savannah", a été lancé. En résumé, le prix de revient de l'énergie d'origine nucléaire baisse très rapidement, plus rapidement que celui de l'énergie classique ; mais il était initialement beaucoup plus élevé et, même dans les régions techniquement avancées, il est probable que les deux courbes des prix de revient ne se rencontreront pas avant la fin de la présente décennie.

4. Le fait que les premiers espoirs aient été quelque peu déçus a évidemment influencé le développement des activités de l'Agence. Au lieu de se lancer dans la fourniture à grande échelle de combustible et d'installations nucléaires, l'Agence a concentré ses efforts sur les programmes de formation et de recherche, les réunions scientifiques, les enquêtes préliminaires, l'assistance technique, l'élaboration de codes et de règlements, et autres travaux préparatoires ou normatifs. Quelques exemples montreront les progrès accomplis dans ces domaines. Au

cours de l'année écoulée, l'Agence a accordé quelque 420 bourses à des étudiants de 38 pays, portant ainsi à 1 000 le nombre total de bourses attribuées depuis la mise en oeuvre de ce programme. Elle a fourni des services d'experts et du matériel à 27 pays pour leurs programmes d'énergie atomique. Elle a publié 31 rapports scientifiques, bulletins, et actes de colloques et conférences. Le premier numéro d'une revue trimestrielle sur la physique des plasmas et la fusion thermonucléaire a déjà paru. L'Agence a préparé un projet de convention établissant des normes internationales minima concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires du fait de l'exploitation de réacteurs fixes. A la conférence diplomatique de droit maritime qui aura lieu à Bruxelles en avril prochain, la question de la responsabilité des exploitants de navires nucléaires sera examinée sous les auspices de l'Agence; on espère aboutir à l'adoption d'une convention en la matière. On prévoit la convocation, l'an prochain, d'une conférence internationale qui sera appelée à se prononcer sur le projet de convention de l'Agence sur la responsabilité civile. Nous avons mis au point un règlement de transport des matières radioactives par air, par mer et par terre; ce règlement a été approuvé à l'unanimité par la Conférence générale et nous espérons qu'il aura bientôt sa place dans les législations nationales et dans le droit international. Après préparation et examen poussé par des experts éminents, des recommandations d'ordre technique ont été formulées au sujet de l'évacuation des déchets dans la mer; un groupe d'experts juridiques doit se réunir prochainement pour déterminer la meilleure manière de mettre en oeuvre ces recommandations.

5. Le programme de réunions scientifiques de l'Agence a pris un bon départ et il couvre maintenant les différents domaines des applications pacifiques de l'énergie atomique. C'est ainsi que neuf réunions scientifiques ont été organisées au cours de l'année, en coopération dans certains cas avec l'UNESCO, l'OMS, la FAO ou l'IMCO. Plus de 2 000 hommes de science, provenant de 40 pays, ont assisté à ces réunions, qui avaient trait à des sujets aussi variés que l'emploi des radioisotopes dans les sciences physiques et dans l'industrie, les effets des rayonnements sur les semences et leur emploi dans l'amélioration des cultures et, comme je l'ai déjà dit, les aspects technologiques et économiques des génératrices nucléaires de petite ou moyenne puissance. Des colloques ont aussi été organisés sur la physique des neutrons, les cartouches de combustible et la sécurité des navires nucléaires. Ces réunions ont attiré un grand nombre de participants et nous avons été heureux de constater que leur valeur était reconnue aussi bien par des hommes de science éminents que par des gouvernements. Notre programme de conférences sera sensiblement le même l'an prochain, car il ne faut pas abuser du temps des scientifiques, au détriment de leurs activités normales. Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'organiser une troisième grande conférence du type de celles qui ont déjà eu lieu à Genève, le Conseil des

gouverneurs de l'Agence recommande que celle-ci soit appelée à jouer un rôle important dans la préparation scientifique et l'organisation de la conférence. Je tiens à assurer l'Assemblée générale que nous sommes prêts à collaborer activement à cette conférence, où seront traités des problèmes constituant l'essence même des activités de l'Agence. Nous pourrions, par exemple, apporter une aide en fournissant les services de notre personnel scientifique, qui a maintenant acquis une solide expérience après avoir organisé et évalué les réunions scientifiques tenues sous les auspices de l'Agence.

6. Pour les raisons déjà mentionnées, l'Agence n'a fait que des progrès très modestes dans la mise en oeuvre des programmes ayant trait aux réacteurs, à l'énergie d'origine nucléaire et à la fourniture de combustibles. Certains faits significatifs méritent cependant d'être signalés. Par exemple, la Finlande a demandé l'aide de l'Agence pour obtenir un petit réacteur de recherche et le combustible nécessaire, qui lui seront fournis par les Etats-Unis, ainsi que du combustible pour un ensemble critique, qui lui sera fourni par l'Union soviétique; dans les deux cas, les accords nécessaires seront conclus par l'Agence. Le projet relatif au réacteur de recherche sera la première opération de l'Agence impliquant la fourniture de combustible fortement enrichi. De son côté, la Yougoslavie a demandé récemment à l'Agence de lui fournir 6,5 tonnes d'eau lourde; cette transaction sera également la première en son genre. Bien que le nombre des demandes et les quantités en cause soient encore limités, ces projets ont l'intérêt de permettre à l'Agence de mettre au point ses procédures relatives aux fournitures de matériel.

7. Une partie importante du programme de recherche de l'Agence a trait aux problèmes posés par les rayonnements; l'Agence et son laboratoire travaillent en étroite collaboration avec le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes. Notre laboratoire a déjà fait des analyses à la demande de ce Comité ou d'Etats Membres. Les résultats de ces analyses vont être communiqués au Comité, dont l'Agence espère pouvoir devenir un organe d'exécution de plus en plus efficace. De plus, l'Agence sera appelée à fournir au Comité un nombre croissant de renseignements sur des questions telles que les lésions osseuses dues aux radioéléments ostéotropes, l'élimination des déchets et l'exposition professionnelle aux rayonnements.

8. Pendant l'année écoulée, il a été encourageant de constater que les gouvernements sont de plus en plus désireux de mettre leurs installations spécialisées à la disposition de l'Agence. C'est ainsi que le Gouvernement yougoslave a permis à l'Agence et à une équipe internationale d'experts d'utiliser ses installations de Vinca pour une expérience ayant pour but d'évaluer les doses de rayonnements reçues par les personnes exposées au cours de l'emballage du réacteur de Vinca, en automne 1958. Nous sommes reconnaissants aux autorités de l'énergie atomique de France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni

et, particulièrement, de Yougoslavie de l'aide qu'elles ont bien voulu nous apporter pour cette expérience. On peut citer également l'offre du Gouvernement de la République Arabe Unie, qui propose de mettre à la disposition de l'Agence son centre national de formation, au Caire, en vue de le transformer ultérieurement en un centre régional de formation pour les pays arabes du Moyen-Orient. Le Gouvernement de Monaco a offert de mettre les installations de laboratoire de son fameux Musée océanographique et ses navires océanographiques au service de l'Agence pour qu'elle effectue des recherches sur les effets des substances radioactives dans les mers. Plus récemment, la Norvège a offert de mettre un réacteur à la disposition de l'Agence dans le cadre d'un programme commun de recherche sur la physique des réacteurs. Pour ce projet, les Etats-Unis fourniront le prototype du coeur du navire nucléaire "Savannah".

9. Dans une autre sphère d'activités, l'Agence seconde les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'énergie atomique. Je veux faire allusion à la tâche difficile, mais importante, qui consiste à veiller à ce que l'assistance fournie par l'Agence ne soit pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. C'est probablement cette fonction qui justifie principalement l'existence d'un lien direct entre l'Agence et l'Assemblée générale. L'Agence doit s'acquitter de cette tâche en appliquant les garanties prévues dans son Statut. Cependant, si tous les Etats signataires du Statut ont admis en principe la nécessité des garanties, les débats qui ont eu lieu à la quatrième session de la Conférence générale ont montré que les gouvernements continuent d'avoir en toute sincérité des vues très différentes quant à leur application pratique. On sait que le Conseil des gouverneurs étudie la question depuis trois ans. A sa quatrième session, la Conférence générale a adopté, par 43 voix contre 19, avec 2 abstentions, une résolution dans laquelle elle prend note des principes et règles provisoirement approuvés par le Conseil des gouverneurs et l'invite à tenir compte, avant de leur donner effet, des vues exprimées à la Conférence générale. L'Agence sera bientôt en mesure d'appliquer des garanties à des activités qui les justifieront ou à la demande d'une partie à un accord bilatéral ou d'un gouvernement.

Pendant la session de la Conférence générale, un grand nombre de gouvernements parties à des accords bilatéraux ont fait savoir leur intention de consulter l'autre partie, en vue de confier à l'Agence l'administration des garanties prévues dans ces accords; plusieurs autres ont déclaré s'intéresser à cette possibilité. Il convient de noter tout particulièrement l'offre d'un Etat Membre, qui compte parmi les grandes puissances atomiques, de soumettre quatre de ses réacteurs à l'application des garanties de l'Agence.

On ne saurait méconnaître l'importance, du point de vue symbolique et historique, du fait que pour la première fois des équipes internationales

d'inspecteurs seront autorisées à surveiller et à contrôler l'exploitation d'installations nucléaires nationales à des fins pacifiques. Cependant, le succès de l'Agence dans ce domaine dépendra pour une grande part des progrès qui seront accomplis par les gouvernements et par l'Organisation des Nations Unies dans la solution du problème, plus important et plus difficile, du désarmement nucléaire contrôlé.

10. Monsieur le Président, le Conseil économique et social étudie de manière approfondie la question de la coordination des activités de l'Agence et des autres membres de la famille des Nations Unies; je ne présenterai donc sur ce point que des observations de caractère très général. De grands progrès ont été réalisés depuis deux ans dans la coordination des programmes auxquels l'Organisation des Nations Unies et l'Agence s'intéressent directement, savoir, les programmes relatifs à l'énergie et aux effets des rayonnements; à cet égard, la coopération entre les secrétariats est maintenant tout à fait au point. Quant aux questions de politique générale, c'est à l'Assemblée générale elle-même qu'il incombe de répartir les tâches se rapportant aux applications pacifiques de l'énergie atomique de manière à éviter les doubles emplois et à utiliser au maximum les services et installations disponibles.

11. Dans l'ensemble, la coordination entre l'Agence et les institutions spécialisées est également satisfaisante, ainsi qu'en témoignent les projets organisés ou patronnés conjointement, qui de ce fait bénéficient des compétences spéciales de deux ou plusieurs organisations. Néanmoins, un autre aspect très important du problème de la coordination a trait aux relations de l'Agence avec les différentes organisations régionales qui s'occupent d'énergie atomique. Certaines de ces organisations ont des fonctions statutaires presque identiques à celles de l'Agence. Il importe donc au plus haut point que l'Agence garde la prééminence en ce qui concerne les problèmes de portée mondiale: établissement de règles de santé et de sécurité, responsabilité civile, élimination des déchets et questions connexes. De leur côté, les institutions régionales devraient se consacrer essentiellement à l'organisation d'activités communes entre les pays d'une région donnée ayant les mêmes objectifs économiques et technologiques.

12. Les trois années d'activité de l'Agence ont déjà démontré que par certains côtés le Statut, rédigé en 1955/56, ne cadre pas entièrement avec les réalités de l'heure. Un problème important, qui touche d'ailleurs d'autres organisations de la famille des Nations Unies, est celui du manque de fonds pour le budget d'opérations; ce problème est particulièrement aigu pour l'Agence car l'exécution de parties essentielles de son programme est subordonnée au versement de contributions volontaires par les gouvernements; or, le total de ces contributions n'atteint jamais l'objectif fixé par ces mêmes gouvernements. Il est donc nécessaire d'assurer de manière plus

Suite à la page 20

stable le financement du programme d'assistance technique de l'Agence. A cet égard, j'ai été heureux de noter que la résolution soumise à cette Assemblée par le Brésil, le Ghana, l'Inde et la Yougoslavie invite l'Agence à étendre son programme d'assistance technique aux pays sous-développés et demande aux pays plus avancés d'accroître sensiblement le montant des contributions volontaires qu'ils versent à notre budget d'opérations.

13. Monsieur le Président, je voudrais également me référer à un point qui, j'en suis convaincu, intéressera particulièrement l'Assemblée générale. Je suis heureux de vous annoncer que le nombre des Membres de l'Agence a encore augmenté au cours des derniers mois et qu'il est maintenant passé à 74. Les quatre nouveaux Membres sont le Chili et la Colombie, qui figuraient parmi les premiers signataires du Statut, et le Ghana et le Sénégal dont la Conférence générale a approuvé les demandes d'admission. La Conférence générale a également approuvé la demande d'admission présentée par la République du Mali qui deviendra également Membre de l'Agence après s'être acquittée des formalités nécessaires. Nous sommes bien entendu particulièrement heureux que ces nouveaux Etats africains aient demandé à devenir Membres de l'Agence et nous espérons que d'autres suivront leur exemple. Consciente de l'importance croissante du rôle que le continent africain peut jouer à l'Agence, la Conférence générale a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle invite le Conseil des gouverneurs

à présenter un projet d'amendement au Statut de l'Agence en vue d'accroître la représentation, audit Conseil, de la région désignée dans le Statut comme "l'Afrique et le Moyen-Orient". Bien que, dans un grand nombre de ces nouveaux Etats, le recours à l'énergie nucléaire ne semble pas répondre à un besoin urgent, il est certain que dans bien des cas l'emploi des radioisotopes et des rayonnements pourrait aider à améliorer la santé et l'agriculture, à exploiter et développer les ressources hydrauliques et à perfectionner l'irrigation. Grand producteur de matières premières nucléaires, le continent africain est déjà entré dans l'ère atomique. Nous espérons vivement, non seulement qu'il assumera, dans les délibérations de l'Agence, le rôle important qui lui est dévolu, mais aussi que nous pourrons bientôt, de notre côté, apporter une contribution au progrès qu'il ne peut manquer de faire.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma conviction que l'Agence a accompli des progrès réels et sensibles au cours de cette première année marquée par des activités dans tous les domaines de sa compétence; je suis également certain que son programme continuera à s'étendre, à mesure que les Etats Membres feront connaître leurs besoins et que les gouvernements mettront à sa disposition les fonds nécessaires pour répondre à ces besoins. En approuvant la proposition tendant à augmenter de 20 % l'objectif fixé pour les contributions volontaires destinées à financer nos programmes d'assistance technique et nos travaux de laboratoire, la Conférence générale a montré, me semble-t-il, qu'elle partage cette conviction.